



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de  
Meurthe-et-Moselle

# **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAXOU**



**Rapport d'Orientation Budgétaire 2018**  
**Mardi 6 mars 2018**

(Ville de Plus de 10 000 Habitants)



# SOMMAIRE

Introduction

## I. Le contexte budgétaire international et national

- A. L'environnement international
- B. L'environnement européen
- C. Le contexte national
- D. Le PLF 2018

## II. La situation financière de Laxou

- A. L'évolution des dépenses et des recettes
- B. L'évolution des ressources humaines
- C. Le résultat des exercices du CCAS
- D. La gestion de la dette

## III. Les perspectives budgétaires et les priorités du CCAS de Laxou

- A. Les perspectives budgétaires
- B. Les priorités du CCAS

Conclusion



## INTRODUCTION

---

Le débat d'orientation budgétaire est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales et de leurs établissements publics.

Si l'action des collectivités locales et de leurs établissements publics est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le rapport d'orientation budgétaire constitue la première étape de ce cycle.

### **Les objectifs du débat d'orientation budgétaire**

Ce débat permet :

- d'informer sur l'évolution de la situation financière de la collectivité et la gestion de sa dette,
- de débattre au sein du Conseil d'Administration sur les orientations budgétaires de l'exercice et leur financement, dans les deux mois précédents le vote du budget.

### **Les obligations légales**

La loi N° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales.

Ainsi, l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

" Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus."

Concrètement, l'instauration d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) apporte les principales modifications suivantes :

- les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une publication, notamment sur le site internet de la commune,
- le débat afférent à la présentation de ce rapport doit désormais obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique,
- le ROB doit dorénavant être transmis au représentant de l'Etat dans le département, ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

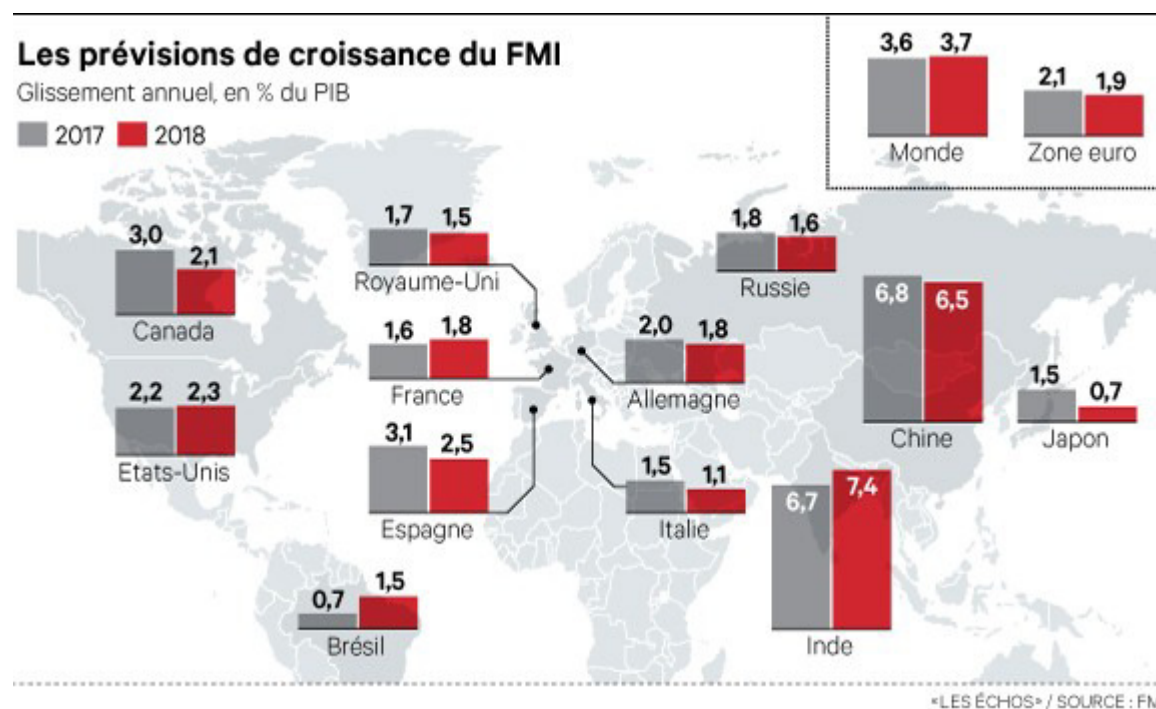
**Nous aborderons dans un premier temps le contexte économique international et national dans lequel s'inscrit l'élaboration du budget 2018 du CCAS de Laxou, puis nous échangerons sur la situation financière du CCAS et enfin nous débattrons sur ses perspectives financières et budgétaires qui détermineront les priorités pour l'année 2018.**

## I. Le contexte budgétaire international et national

### A. L'environnement international

D'après le Fonds Monétaire International (FMI) et le dernier rapport de l'Organisation de Coopération de Développement Economique (OCDE), le sursaut de l'économie mondiale amorcé au premier semestre 2017 s'est confirmé cet automne avec une croissance mondiale attendue à 3,6 % en 2017 et à 3,7 % en 2018.

L'OCDE explique : « l'économie mondiale progresse à son rythme le plus rapide depuis 2010 et la reprise est de plus en plus synchronisée entre les pays ». Cette dynamique repose en priorité sur la reprise du commerce, notamment dans la zone euro.



Pour autant, la reprise mondiale n'est « peut-être pas durable » et est exposée à des risques « sérieux » à moyen terme selon le FMI : resserrement des conditions monétaires, turbulences financières dans les économies émergentes, faiblesse persistante de l'inflation dans les économies avancées, menaces sur la régulation financière mise en place depuis la crise, montée du protectionnisme.

L'organisme international, dirigé par Madame Christine Lagarde, incite ainsi les gouvernements à profiter de cette période de croissance mondiale pour mettre en place rapidement des réformes structurelles.

Il avertit en effet que cette reprise de la croissance mondiale ne doit pas être prise comme acquise, en raison de :

- la faiblesse persistante de l'inflation, qui découle de celle de la croissance des salaires, 25 % de l'économie mondiale se trouve exclus de la croissance, dont notamment les pays producteurs de matières premières et d'énergie les plus pauvres dont font partie ceux les plus exposés aux effets des changements climatiques,
- des perspectives de croissance du PIB par tête plus faibles que par le passé, liées dans les pays riches à une productivité en baisse et au vieillissement de la population.

## **B. L'environnement européen**

Les risques économiques, financiers et politiques au sein de la zone Euro se sont atténués en 2017 mais restent présents.

Le climat conjoncturel de la Zone Euro s'est progressivement amélioré, avec notamment un retour de la croissance qui avoisine les 2,1 %.

Cette amélioration est en partie due à une baisse du chômage, une hausse des dépenses de consommations, une augmentation des exportations et une politique monétaire accommodante.

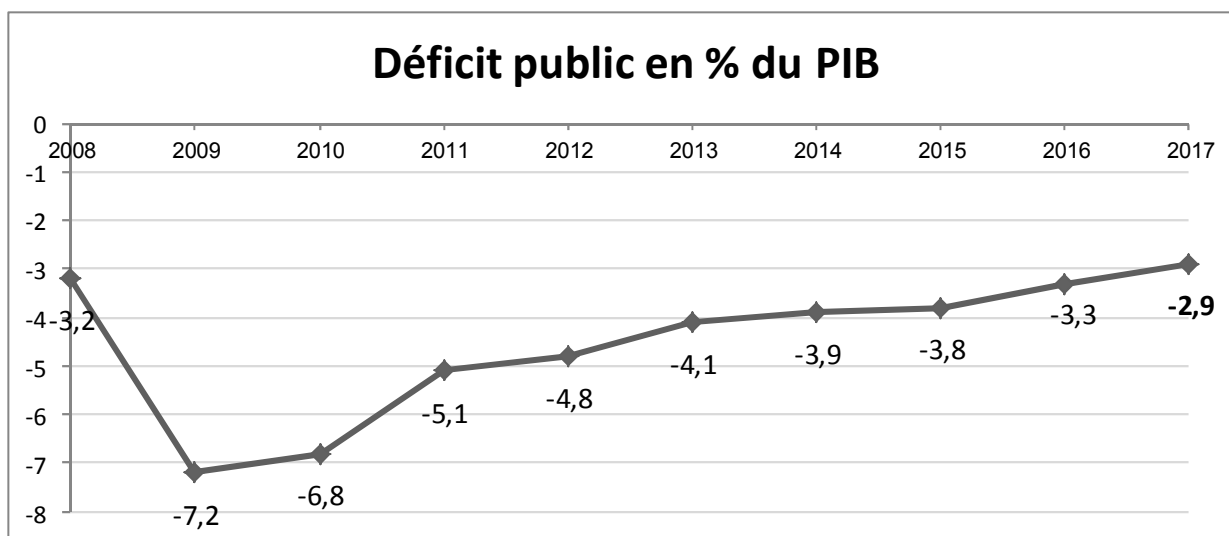
Néanmoins, les fondamentaux économiques restent à confirmer. En effet, une baisse de la croissance du PIB est envisagée pour 2018 : 1,9 % contre 2,1 % en 2017.

Dans plusieurs pays de la zone Euro, notamment en Italie et en Grèce, la fragilité des bilans bancaires et des perspectives négatives en matière de profit pourraient renforcer de nouveau les risques liés à la stabilité financière.

Enfin, le risque politique en Europe lié à la montée du populisme d'extrême droite a marqué le premier semestre 2017. Ce risque s'est atténué à la fin du même semestre, suite aux élections en France et à la volonté politique commune de consolider la Zone Euro. Le manque de visibilité qui entoure la mise en œuvre du Brexit ainsi que le mouvement nationaliste en Catalogne constituent des facteurs d'instabilité. Cela pourrait nuire à la confiance et avoir un effet dissuasif sur l'investissement privé.

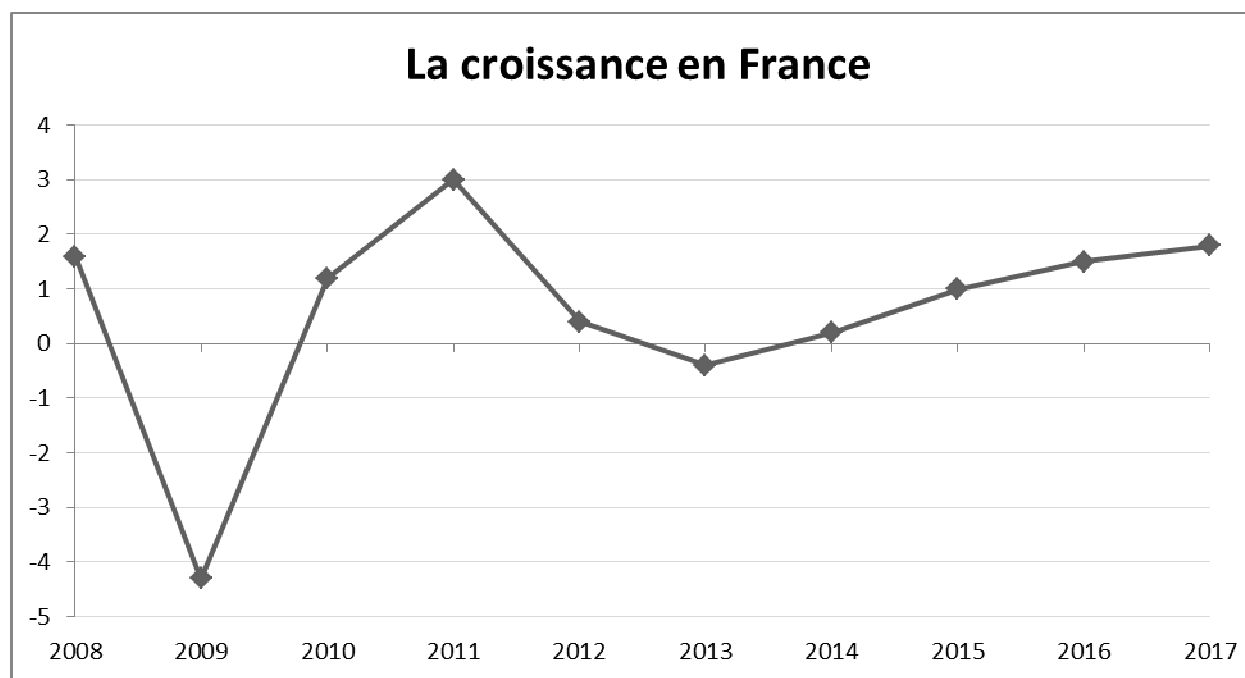
### C. Le contexte national

Le niveau de déficit public en 2017, c'est-à-dire le solde négatif du budget de l'Etat, des collectivités locales et de la Sécurité Sociale, prévu par le gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) pour 2018 passe sous la barre des 3 %. Cette prévision est jugée plausible par le Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP).



En France, d'après les dernières prévisions de l'INSEE, la croissance devrait atteindre 1,9 % en 2017, un « niveau inédit » depuis 2011. Estimée à 1,8 % sur l'ensemble de l'année, la progression du produit intérieur brut (PIB) français devrait dépasser, pour 2017, les prévisions initiales de l'Insee, qui tablait sur 1,6 % en septembre. Néanmoins, cette croissance se situerait malgré tout en deçà des 2,2 % attendus dans la zone euro par la Commission européenne.

L'économie française est lancée sur de bons rails. Après une année marquée par une reprise solide dans tous les secteurs d'activité, la croissance devrait se maintenir dans les premiers mois de 2018.



Après cinq années de vaches maigres, le commerce extérieur ne devrait plus peser sur la croissance hexagonale à la mi-2018. Le rebond des exportations agricoles, couplé à celui des secteurs du tourisme et de l'énergie, compenserait les importations de produits manufacturés.



L'emploi est la principale ombre au tableau. Si l'arrêt de la prime à l'embauche dans les PME, le 30 juin 2017, n'a que légèrement pesé sur les créations de postes dans le privé au troisième trimestre, les suppressions de contrats aidés, elles, plombent les statistiques de fin d'année. D'après l'Insee, elles seront compensées par des embauches dans le public, notamment auprès des collectivités locales. Au total : 72.000 emplois devraient être créés en France au premier semestre 2018, contre 168.000 au cours des six premiers mois de 2017.

Le pouvoir d'achat des Français risque de souffrir, en début d'année 2018, de l'augmentation de la contribution sociale généralisée (CSG) et du durcissement de la fiscalité sur le tabac et les produits pétroliers. Les mesures plus favorables, comme la baisse des cotisations salariales et la suppression partielle de la taxe d'habitation, n'interviendront qu'au second semestre.

#### **D. Le PLF 2018**

Le projet de loi de finances (PLF) 2018 et le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP) « 2018-2022 », adoptés le 21 décembre dernier, posent les jalons d'une réforme en profondeur des finances locales et des relations entre l'Etat et les collectivités locales.

- **Le dégrèvement de la taxe d'habitation**

Le projet de loi de finances 2018 initie la prise en charge progressive de la taxe d'habitation par l'Etat, par dégrèvement, pour 80 % des ménages et transfert aux régions une fraction de la TVA.

Sous réserve d'être validée par le Conseil Constitutionnel, cette réforme est particulièrement redoutée par les élus locaux. Malgré la promesse de l'Etat de compenser « à l'euro près » cette recette et de laisser aux communes la liberté de taux, les élus redoutent une perte d'autonomie dans la libre administration de leurs collectivités.

Cette réforme supprimera de manière progressive la taxe d'habitation jusqu'en 2020 : abattement de 30 % en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020. L'exonération s'appliquera à tous ceux qui gagnent 30.000 euros par an pour un célibataire et 47.778 euros de revenus annuels pour un couple avec un enfant. Ce plafond augmentera selon le nombre d'enfants à charge.

Cette réforme de la taxe d'habitation devrait être la première étape d'une large réforme de la fiscalité locale.

- **L'encadrement des dépenses des grandes collectivités**

Le projet de loi de finances 2018 inaugure le mécanisme contractuel d'encadrement des dépenses des 319 plus grandes collectivités afin d'économiser 13 milliards d'euros d'ici à 2022. Les régions, départements, Métropoles, les agglomérations de plus de 150.000 habitants et les villes de plus de 50.000 habitants seront concernés par ce dispositif. Elles concentrent 2/3 des dépenses de fonctionnement des collectivités.

L'objectif du gouvernement est d'accroître la capacité d'autofinancement des collectivités tout en minorant le recours à l'emprunt.

Chaque contrat sera négocié entre la collectivité et le préfet, en lien avec la Direction Générale des Finances Publiques, et en tenant compte des situations particulières de chaque collectivité.

- **L'encadrement de la capacité de désendettement des collectivités avec la création de la « règle d'or » renforcée**

Le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 prévoit un renforcement des règles d'équilibre des budgets locaux, avec l'instauration d'un ratio de capacité de désendettement maximale à respecter par les collectivités locales. Ces ratios seront fixés par décret, dans la limitation fixée par la loi.

Pour les communes de plus de 10.000 habitants, la capacité de désendettement ne devra pas dépasser 12 ans, avec une fourchette idéale maximum de 5-6 ans.

À compter du débat d'orientation budgétaire 2019 et en cas d'irrespect, le préfet pourra saisir la Chambre Régionale des Comptes (CRC).

Si la collectivité ne met pas en œuvre les recommandations de la CRC, le préfet pourra prendre la main sur le budget de la collectivité locale.

- **Le maintien des concours financiers de l'Etat**

Après quatre années de baisse de dotations, les concours financiers de l'Etat se stabilisent (+0,4 %). Une augmentation de 210 millions d'euros des enveloppes destinées à la péréquation au sein de la DGF est prévue : + 100 M€ pour la DSU, + 90 M€ pour la DSR et + 10 M€ pour les départements.

Le Fonds National de Péréquation Intercommunales et Communales sera équivalent à 2017.

Les dotations de soutien à l'investissement seront consolidées en 2018. Après avoir été mises en place de manière exceptionnelle en 2016 puis prolongées en 2017, elles prendront la forme d'une dotation à part entière dès 2018.

Conjointement à ces mesures prépondérantes, d'autres dispositions figurent dans le PLF 2018 et le PLPFP « 2018-2022 » et méritent d'être présentées :

- Le montant du fonds d'indemnisation des communes pour la délivrance des cartes d'identité sera porté à 40 millions d'euros en 2018.
- L'automatisation du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée est instaurée à compter de 2019. Il va également être revalorisé de 80 millions d'euros en 2018.
- Le jour de carence est rétabli dans les trois fonctions publiques.
- L'avantage fiscal « Pinel » qui permet aux particuliers achetant un logement à destination locative, est prorogé pour 4 ans, avec néanmoins une réduction du dispositif aux seules zones tendues.
- Les nouvelles modalités du prélèvement à la source, qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019, sont énoncées dans ces textes.

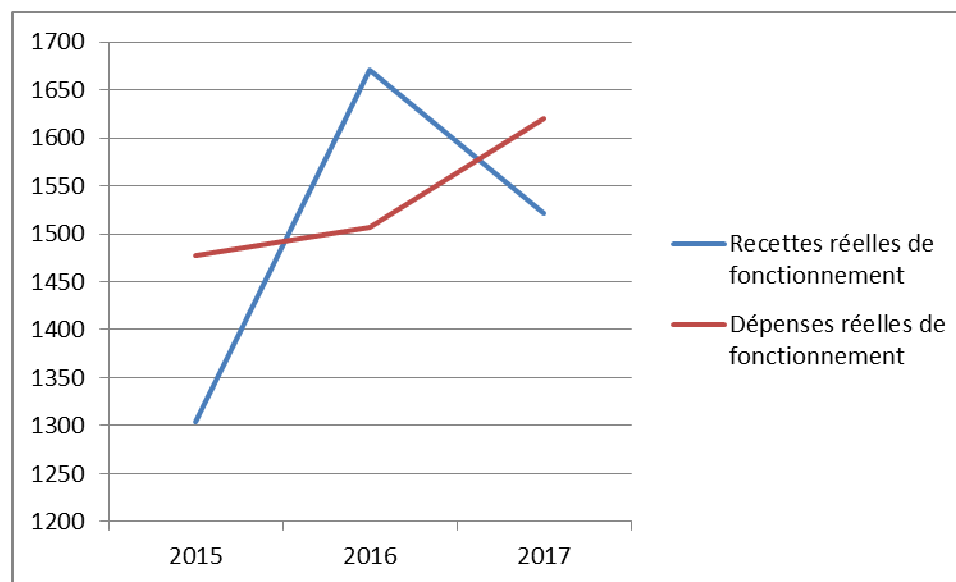
## II. La situation financière du CCAS de Laxou

### A. L'évolution des dépenses et des recettes

Les administrateurs s'efforcent de réduire les dépenses communales et de gérer les finances du CCAS en « bon père de famille ».

#### 1. Evolution de la section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se composent principalement de la subvention versée par la ville ainsi que du produit des services.  
Les charges de personnel représentent environ 90% des dépenses de fonctionnement.



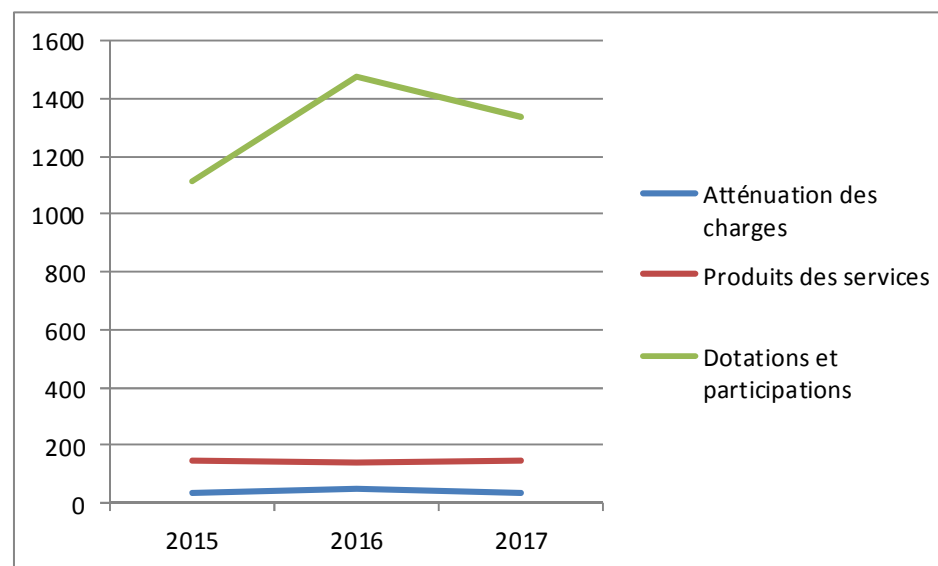
### a. Des recettes de fonctionnement fluctuantes

La principale ressource du CCAS est la subvention de fonctionnement versée par la commune. En 2014, la Chambre Régionale des Comptes a invité la commune à verser le montant de subvention nécessaire au strict équilibre budgétaire du CCAS.

Il convient de souligner une légère baisse des produits des services depuis quelques années.

Le tableau ci-dessous retrace les recettes du CCAS depuis 2015 :

	2015	2016	2017
Atténuation des charges	38,3	50,6	37,1
Produits des services	147,4	139,8	145,4
Dotations et participations	1.117	1.475,9	1.338,7
Produit exceptionnel	0,5	3,9	0,1
<b>Total en K€</b>	<b>1.303,2</b>	<b>1.670,2</b>	<b>1.521,3</b>



### b. Des dépenses de fonctionnement stabilisées

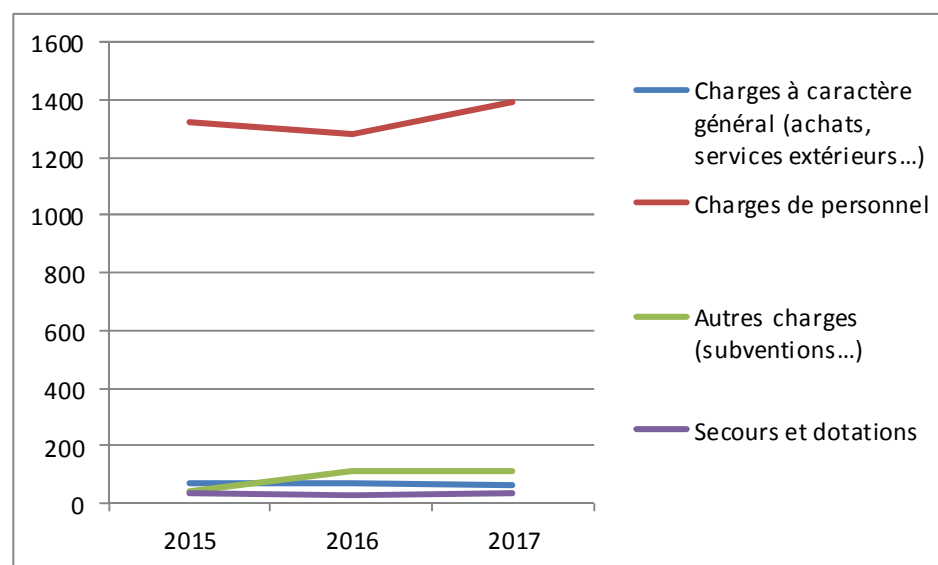
Près de 90% des dépenses de fonctionnement concernent les charges de personnel.

Depuis 2016, le Centre Communal d'Action Sociale verse intégralement les subventions en matière de petite enfance.

Les autres charges ont été réduites continuellement depuis 2015.

Le tableau ci-dessous retrace les dépenses validées par le Conseil d'Administration depuis 2015 :

	2015	2016	2017
Charges à caractère général (achats, services extérieurs...)	71,9	67,4	64,6
Charges de personnel	1.324,2	1.280,4	1.395,3
Autres charges (subventions...)	39,6	111,8	110
Secours et dotations	32,1	31,2	36,7
Charges exceptionnelles	9,7	16,1	13,5
<b>Total en K€</b>	<b>1.477,5</b>	<b>1.506,9</b>	<b>1.620,1</b>



En 2017, les charges de personnel ont augmentées du fait notamment :

- des mesures gouvernementales prévues dans le protocole d'accord sur les carrières et rémunérations dans la fonction publique, qui ont eu deux incidences majeures pour les collectivités locales :
  - la revalorisation des grilles de rémunération de l'ensemble des cadres d'emplois des différentes filières de la fonction publique territoriale.  
Son impact, conjugué avec l'effet d'élargissement de l'assiette des cotisations, a conduit à une augmentation des charges de personnel de 1,60 %.
  - l'augmentation de 0,60 % du point d'indice dans la fonction publique territoriale à compter du 1<sup>er</sup> février 2017, sachant que ce dernier avait déjà été revalorisé de 0,60 % au 1<sup>er</sup> juillet 2016, ayant un effet de cumul de masse significatif sur une année pleine.  
Son impact annuel a été de 0,60 % de la masse salariale.
- de l'actualisation et l'augmentation des différents taux de cotisations patronales,
- des promotions et avancement 2016 financées en année pleine en 2017,
- des promotions et avancement 2017 financées pour partie en 2017.

## 2. Evolution de la section d'investissement

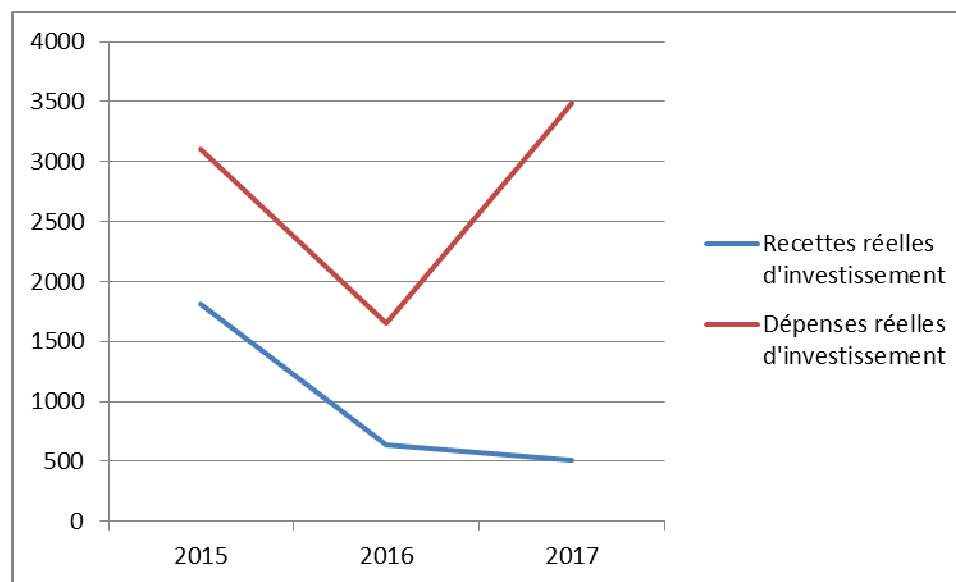
Le Centre Communal d'Action Sociale investit peu.

Les bâtiments appartenant à la commune, l'ensemble des travaux sont pris en charge par la commune.

N'ayant pas contracté d'emprunt, le CCAS n'a donc pas de capital à rembourser.

Les acquisitions représentent alors les uniques investissements du CCAS.

La seule ressource d'investissement perçue par le CCAS est le FCTVA.



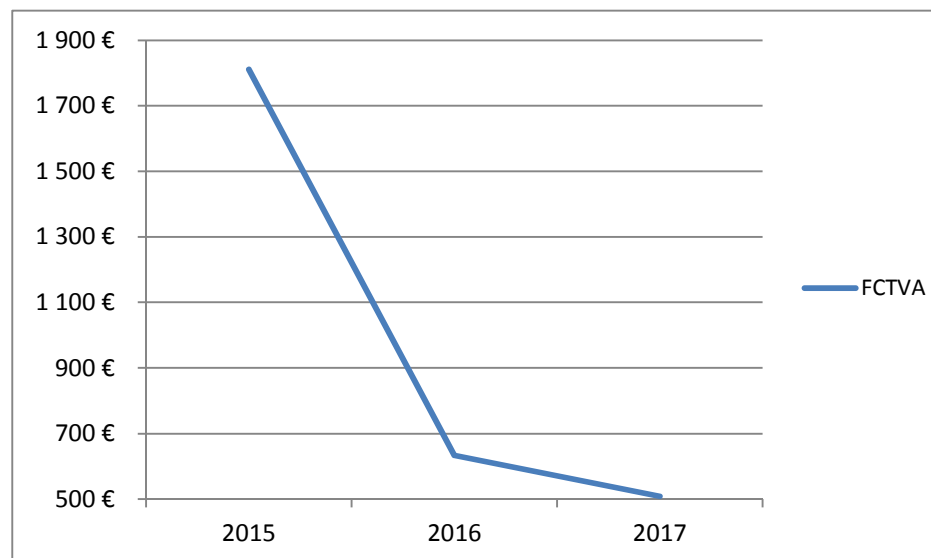


### a. Des recettes d'investissement quasi inexistantes

Les recettes d'investissement sont exclusivement composées de la perception du FCTVA.

Le tableau ci-dessous retrace les recettes perçues par le CCAS depuis 2015 :

	2015	2016	2017
FCTVA en €	1.811	633	509



Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer. Plus la collectivité investie, plus elle récupère de TVA.

La dotation ne prend pas en compte le taux réel de TVA acquitté par la commune, mais un taux de 16,404 %, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, applicable à toutes les dépenses éligibles.

Il apparaît que depuis 2015 le CCAS a reçu des faibles sommes de l'Etat au titre du FCTVA. Cette recette étant perçue à l'année n+2 par rapport à l'investissement, ces indicateurs démontrent bien un débrayage de l'investissement communal depuis 2014.

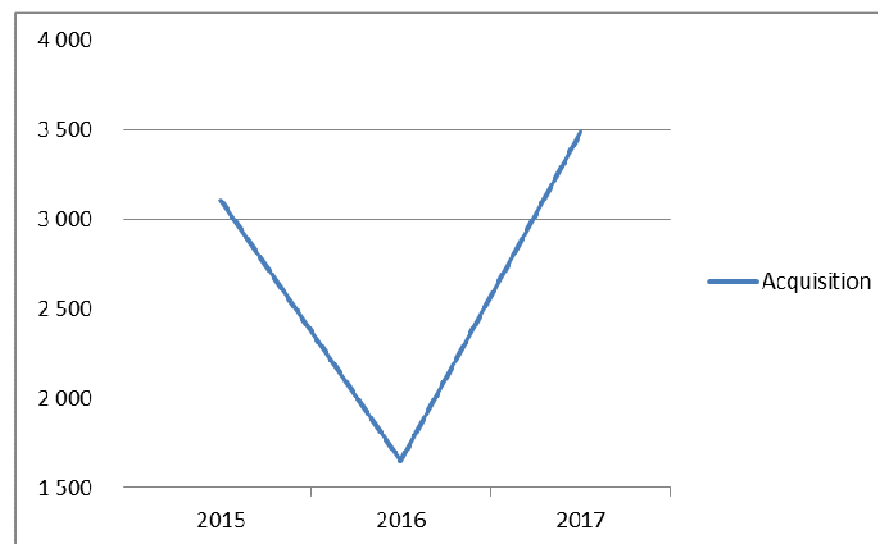
### b. Les dépenses d'investissement strictement réduites

Les seuls investissements du CCAS concernent des acquisitions : divers mobiliers, logiciel, véhicule...

Depuis 2014, le CCAS a réduit considérablement ses investissements.

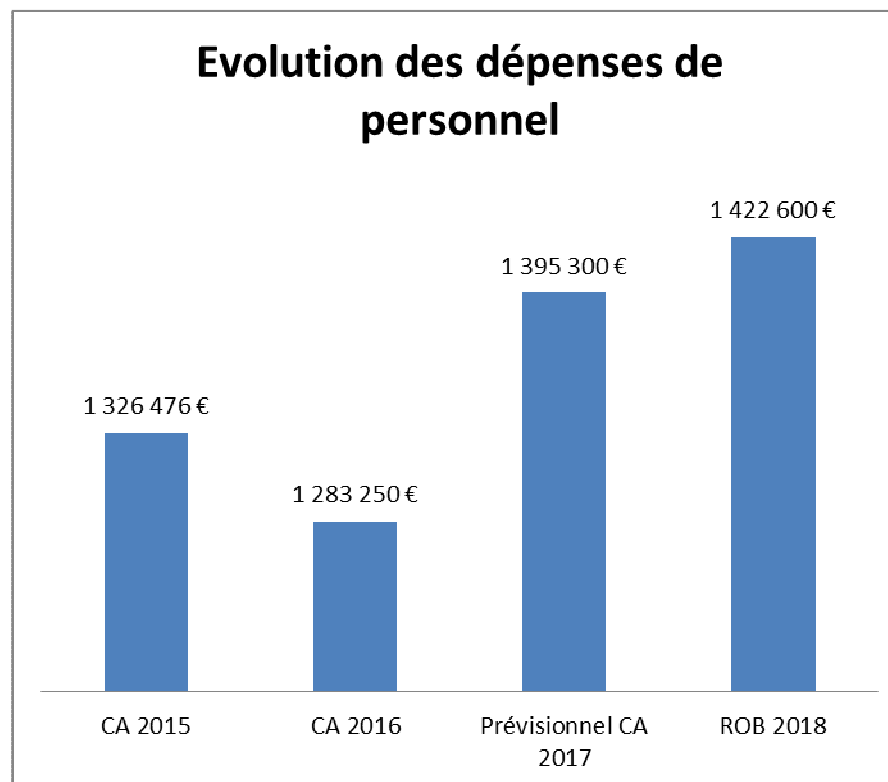
Le tableau ci-dessous retrace ses dépenses depuis 2015 :

	2015	2016	2017
<b>Acquisition en €</b>	3.104	1.651	3.488



## B. L'évolution des ressources humaines

### 1. Les dépenses de personnel



Les dépenses de personnel comprennent l'ensemble des traitements et charges sociales des agents employés par le CCAS de Laxou, ainsi que les frais de personnels liés à la médecine du travail, à la cotisation de l'assurance statutaire, à la contribution obligatoire auprès du FIPHFP, aux frais de formation, aux honoraires médicaux, ainsi qu'aux autres frais relatifs au personnel.

L'estimation budgétaire pour l'année 2018 en matière de dépenses de personnel comprend plusieurs facteurs, par essence incompressibles qui sont synthétisés ci-dessous.

L'effet du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) est lié aux déroulements de carrières des agents, et aux nombreuses promotions qui ont eu lieu en juin 2017 et qui sont à prendre en compte pour une année pleine en 2018. Il contribue à l'augmentation mécanique des dépenses de personnel à hauteur de + 2 % de la masse salariale actuelle. Cela est aussi dû à la structure du personnel au sein du CCAS : au 31 décembre de l'année 2017, les plus de 50 ans représentent environ 37 % de l'effectif permanent total.

L'estimation budgétaire de 2018 prend également en compte les mesures contraignantes financièrement pour les collectivités territoriales qui ont été décidées par l'Etat depuis 2016 : la revalorisation des grilles de rémunération de l'ensemble des cadres d'emplois des différentes filières de la fonction publique territoriale suite à la réforme issue du protocole d'accord sur les carrières et rémunérations dans la fonction publique de 2017, et l'augmentation du point d'indice de la fonction publique territoriale (servant de base à la détermination de la rémunération des agents) ayant augmenté de 0,6 % en juillet 2016 et au 1<sup>er</sup> février 2017, et qui est à répercuter sur une année pleine en 2018.

L'estimatif budgétaire 2018 inclus également la nouvelle prime incombant à l'employeur pour compenser la hausse de la CSG, qui est évaluée à + 0,5 % de la masse salariale actuelle.

D'autres critères participent aussi à l'augmentation mécanique du budget prévisionnel de 2018, comme la revalorisation du SMIC au 1er janvier 2018 (+1,24 %), ainsi que l'augmentation de certains taux de cotisations patronales.

➔ C'est pourquoi, il est proposé, pour l'année 2018, une augmentation des charges de personnel. L'augmentation de la masse salariale prévisionnelle pour l'année 2018 est évaluée à + 1,60 % par rapport au budget prévisionnel de 2017, ce qui représente une masse salariale prévisionnelle pour 2018 qui s'élève à 1.422 K€.

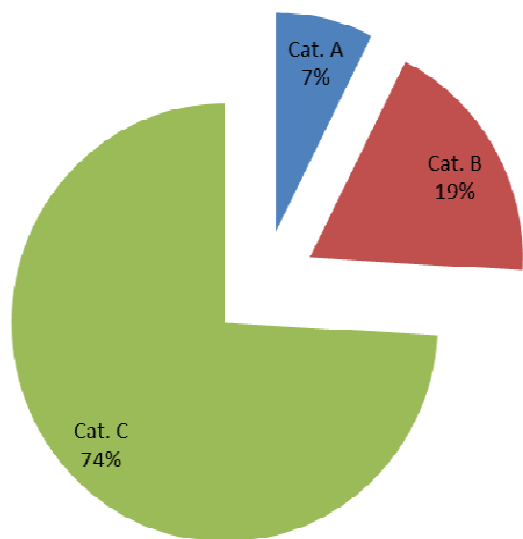
Le tableau ci-après fait état des prévisions actuelles des taux de cotisations qui sont supportés par le CCAS en 2018, avec un rappel des taux antérieurs :

<b>Évolution des taux de cotisations</b>							
	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>		<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Transports (taux CUGN)	2,00%	2,00%	2,00%	IRCANTEC			
FNAL (aide aux logements)	0,50%	0,50%	0,50%	- Tranche A	4,20%	4,20%	4,08%
CNFPT	0,90%	0,90%	0,90%	- Tranche B	12,55%	12,55%	12,35%
CDG 54	1,20%	1,20%	1,20%	<u>CNRACL</u>	30,65%	30,65%	36,60%
<u>URSSAF</u> :				Retraite additionnelle (RAFP)	5,00%	5,00%	5,00%
<b>Régime général :</b>				ATIALAC	0,40%	0,40%	0,40%
- Accident Travail non titulaire et maladie professionnelle	1,50%	1,70%	1,58%	<u>ASSEDIC</u>	5,00%	6,45%	6,40%
- vieillesse	8,55%	8,55%	8,55%				
- vieillesse déplafonnée	1,90%	1,90%	1,85%				
- maladie	13,00%	12,89%	12,80%				
- allocations familiales	5,25%	5,25%	5,25%				
<u>URSSAF</u> :							
<b>Régime spécial :</b>							
- maladie	10,18%	11,80%	11,50%				
- allocations familiales	5,25%	5,25%	5,25%				

## 2. Les effectifs

Le CCAS de Laxou compte 37 agents payés au 31 décembre 2017, soit 30 emplois en équivalent temps plein (ETP) pour l'année 2017.

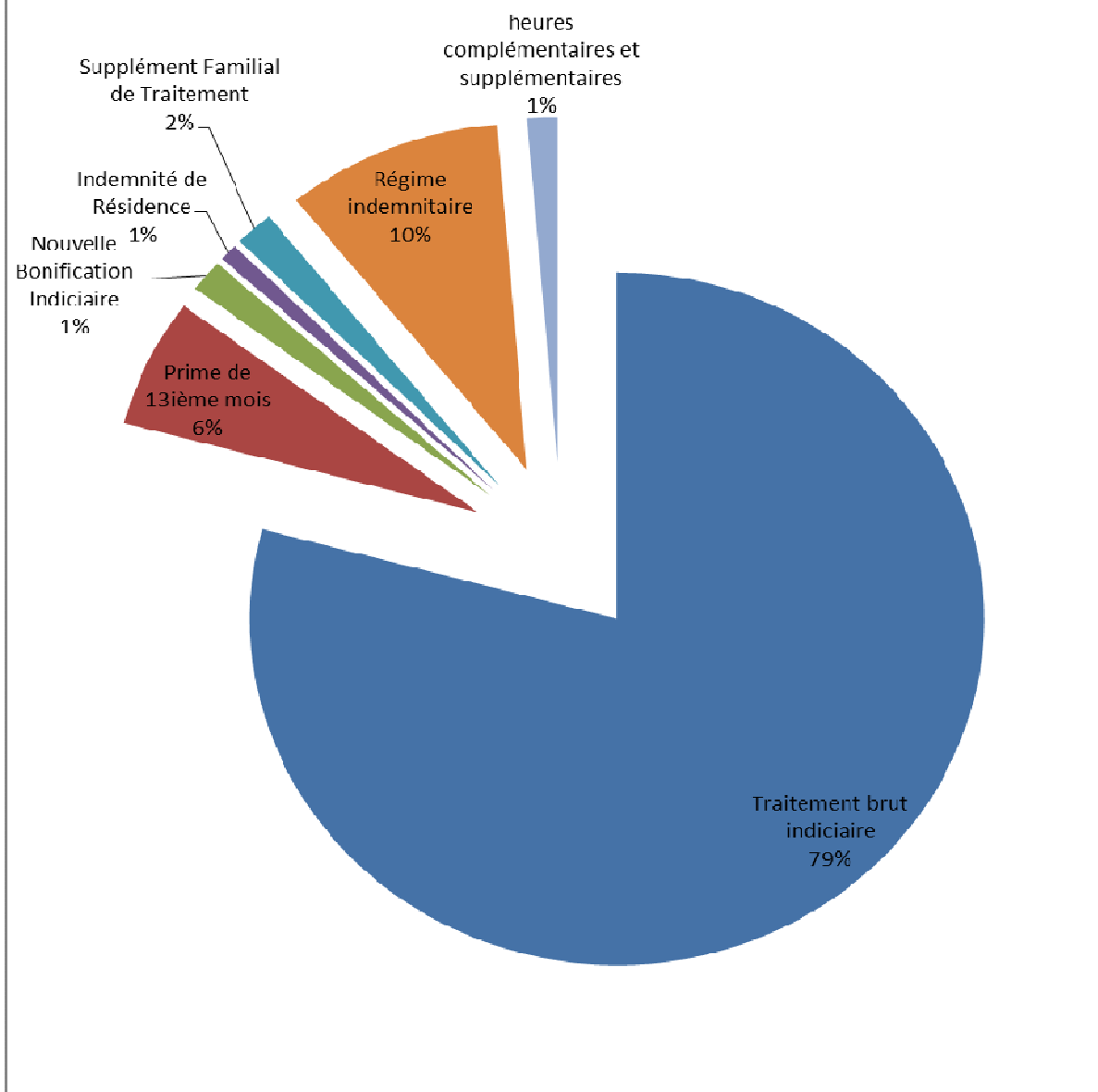
### Effectif en 2017 selon les catégories A, B et C



### Effectif contractuel 2017 (hors Assistantes Maternelles)



### Structure de la rémunération brute des agents du CCAS (Hors Assistantes Maternelles) :



### **3. Le temps de travail et l'absentéisme**

La durée hebdomadaire de travail est de 34,32 heures pour les agents de la collectivité. Le temps de travail annuel effectif est de 1.568 heures au lieu des 1.607 heures légales.

Les agents d'entretien du CCAS sont annualisés afin de tenir compte des cycles de travail liés au temps scolaire.

Le nombre d'heures supplémentaires et complémentaires rémunérées est de 706 heures en 2017. Le montant brut de la rémunération de ces heures supplémentaires et complémentaires est évalué à hauteur de 7.728 euros.

Le nombre de jours d'arrêt de travail est de 571 jours (en jours calendaire) en 2017. Le taux d'absentéisme se situe autour de 5,25 %.

### **4. Les avantages en nature**

Les remboursements des titres de transport en 2017 sont de 520 euros/an.



### **C. Le résultat des exercices du CCAS**

Le résultat comptable de l'exercice, permet d'analyser la capacité du CCAS à gérer son budget. Il s'agit d'évaluer si les produits des deux fonctions sont supérieurs aux charges. Dans ce cas, le solde dégage un excédent. Dans le cas contraire, l'exercice est déficitaire.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution des résultats du CCAS de Laxou depuis 2015 :

	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Prévision 2017</b>
<b>En K€</b>	51	213	111

La variation de l'excédent des exercices dépend de la date de versement de la subvention d'équilibre par la commune. Conformément à l'observation formulée par le Chambre Régionale des Comptes en 2014, la commune s'attèle à allouer le montant de subvention nécessaire à l'équilibre budgétaire du CCAS. Par ailleurs, il convient de souligner qu'il existe un excédent d'investissement d'environ 58 K€.

#### **D. La gestion de la dette au Centre Communal d'Action Sociale de Laxou**

##### **1. Le recours à l'emprunt**

Le CCAS n'a pas eu recours à l'emprunt.

#### **III. Les perspectives budgétaires et les priorités du CCAS de la Ville de Laxou**

##### **A. Les perspectives budgétaires à court et moyen termes**

##### **1. Pour 2018**

Le budget 2018 prendra en compte les éléments de contrainte précédemment énoncés. Dans ce cadre, les mêmes principes de gestion rigoureuse que ceux retenus pour les exercices précédents vont trouver à s'appliquer en 2018.

##### **❖ Les recettes prévisionnelles en hausse**

**Les recettes de fonctionnement 2018** devraient être supérieures à celles de 2017.

En effet, la subvention d'équilibre versée par la commune devrait être plus conséquente en 2018, du fait de l'augmentation des dépenses prévisionnelles.

La municipalité n'envisage pas d'augmenter le tarif des services proposés aux usagers.

	<b>BP 2017</b>	<b>Prévisions 2018</b>
Atténuation des charges : remboursement de mise à disposition du personnel/congés maladie...	38	22
Produits des services : redevances petite enfance...	130	142
Dotations et participations	1.381	1.499
Produit exceptionnel	0	0
<b>Total en K€</b>	<b>1.549</b>	<b>1.663</b>

**Les recettes d'investissement** devraient, quant à elles, diminuer en 2018.

En effet, le CCAS devrait percevoir 265 € au titre du FCTVA en 2018, contre 509 € en 2017.

Le CCAS n'envisage pas de recourir à l'emprunt.

#### ❖ **Des dépenses prévisionnelles en hausse**

Concernant **les charges de fonctionnement**, le CCAS souhaite maîtriser au mieux ses dépenses.

Malgré une recherche constante d'économies et d'optimisation du fonctionnement des services du CCAS, les dépenses de fonctionnement devraient croître en 2018.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement :

	<b>BP 2017</b>	<b>Prévisions 2018</b>
Charges à caractère général : achats divers, prestations de services extérieurs, énergie, carburant, assurances...	77,1	80,7
Charges de personnel : rémunération, cotisations, médecine du travail...	1.418,5	1.422,6
Autres charges : subventions au CCAS et aux personnes de droit privé, indemnités, frais de mission...	129	138,5
Secours et dotations	37,2	38,9
Charges exceptionnelles	12,7	12
<b>Total en K€</b>	<b>1.674,5</b>	<b>1.692,7</b>

En **investissement**, le Centre Communal d'Action Sociale va acquérir diverses immobilisations : lave-linge, des matelas pour la crèche familiale, un logiciel de facturation.... Le budget prévisionnel devrait avoisiner les 16 K €.

## **B. Les priorités du CCAS**

En 2018, le CCAS souhaite continuer à maintenir quotidiennement un service de qualité pour les laxoviens et accessible à tous.

### **1. Améliorer l'offre de placements de la petite enfance**



L'accueil de la petite enfance est une priorité pour la commune et le CCAS. Souhaitant diversifier et augmenter l'offre de garde de la petite enfance, la création d'un nouvel établissement d'accueil du jeune enfant répond aux besoins des familles laxoviennes. C'est le principal projet d'investissement de la commune pour 2018/2019. Le CCAS ne participera pas financièrement au projet. Néanmoins, son organisation en sera modifiée.

#### **Une diversité de l'offre et augmentation de la capacité d'accueil**

La future structure sera de plain-pied ce qui permettra de développer une offre pour un accueil de très petits enfants (dès 6 semaines) alors que nous ne pouvons actuellement n'accueillir des enfants qu'à partir de 18 mois.

#### **Une offre de garde orientée vers la population du quartier politique de la ville**

D'un point de vue social, cette création offrira aux familles du quartier classé « politique de ville » des places et favorisera l'insertion professionnelle des femmes dans leurs démarches de recherche d'emploi ou de maintien de l'emploi. Actuellement, 50 % d'enfants issus du quartier politique de la ville fréquentent la crèche Hänsel et Gretel.

### **Un bâtiment énergétiquement performant et accessible à tous**

D'un point de vue technique, une attention particulière sera mise sur les performances thermiques et énergétiques du futur bâtiment, l'accessibilité en tous points et le confort d'utilisation.

## **Conclusion**

---

Malgré un contexte économique délicat, la commune et son CCAS souhaitent redynamiser l'investissement local et proposent un ensemble d'opérations évalué à environ 2,4 M€ (remboursement du capital de la dette inclu). Ces investissements porteront sur des projets spécifiques et notamment la création d'un multi accueil qui aura des répercussions sur le fonctionnement du CCAS.

De son côté, le CCAS projette de contenir pour 2018, autant que faire se peut, ses dépenses de fonctionnement, tout en maintenant la perception équitable et suffisante de recettes. Ses investissements concerneront uniquement des acquisitions.

Telles sont les orientations budgétaires dont il vous est proposé de débattre.